

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Service des ports
0413312132

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES**

**OBJET : Soutien aux actions d'animation et de promotion en faveur des ports
départementaux - Aide au développement des activités portuaires - Attribution de
subventions à des associations - 1ère répartition.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux ports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a voté lors de la séance du 14 décembre 2018 les crédits nécessaires à son programme d'intervention dans les ports départementaux au titre de l'exercice 2019. Dans ce cadre, les demandes de subventions présentées par la Société Nationale de Sauvetage en Mer, le Club Nautique du Sagnas et l'Office de la Mer sont soumises à votre approbation, au titre du dispositif de soutien aux actions d'animation et de promotion sur les ports départementaux..

Situé sur la commune de Saint-Chamas, le Club nautique du Sagnas regroupe les usagers du port départemental du Sagnas. Il assure la vie active et associative du port en prenant notamment en charge l'accueil et l'assistance des plaisanciers de passage ainsi que le maniement des installations techniques mises à disposition des adhérents. Comme cela a été le cas en 2018, plusieurs manifestations sont prévues en 2019 : journée "Nature propre", concours de pêche, journée secourisme et sécurité en mer, participation au cortège nautique de la "Fête de l'Etang" et à l'animation "Septembre en mer".

Il est proposé d'allouer au Club Nautique du Sagnas une subvention de 4 500 € identique à celle attribuée en 2018, pour son fonctionnement général.

La Société nationale de sauvetage en mer a pour vocation de secourir bénévolement et gratuitement les personnes en danger en mer et sur le littoral.

Elle fonctionne grâce à l'engagement de ses 4 400 sauveteurs embarqués, dont 172 dans les Bouches-du-Rhône. Ses missions s'articulent autour de quatre activités principales : le sauvetage au large, le sauvetage sur le littoral, les missions de sécurité civile et la prévention pour la sécurité en mer. Les moyens mis en œuvre par la SNSM sont répartis entre 187 stations de sauvetage permanentes dont 6 sont implantées sur le littoral des Bouches-du-Rhône (Martigues, Carro, Port-Saint-Louis-du-Rhône, les Saintes-Maries de la Mer, Marseille et La Ciotat). Un centre de formation et d'intervention est également installé sur le port départemental de Carro.

Il est proposé d'allouer à la Société Nationale de Sauvetage en Mer une subvention de fonctionnement de 28 000 € identique à celle attribuée en 2018.

L'Office de la Mer Marseille Provence a pour objectif de faire connaître, préserver et valoriser la mer et les rivages de la métropole Aix Marseille Provence. Pour ce faire, il organise de grandes manifestations de promotion en faveur des activités liées à la mer, qu'elles soient sportives, culturelles, environnementales, éducatives, scientifiques, ludiques, sociales, économiques ou touristiques.

En 2019, cette association se recentre sur quatre manifestations phare : les 20 ans de la manifestation "Septembre en Mer", "Régate en vue" (découverte de la voile de haute compétition), le "Festival du livre de la mer" (valorisation de l'identité culturelle maritime de Marseille) et enfin, la "World cup sailing series" (accueil et accompagnement des athlètes de la voile vers les sites de compétition et installation d'un village test qui sera la réplique du futur village "propre" des Jeux Olympiques de voile à Marseille en 2024).

Compte tenu de l'engagement régulier de cette association sur ce type de manifestation, il est proposé d'allouer à l'Office de la Mer une subvention de fonctionnement de 5 000 € identique à celle attribuée en 2018.

Une convention entre le Département et chaque association doit être établie afin de préciser les modalités d'attribution de ces subventions (projets annexés au rapport).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL